

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 7 juillet 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

2025-178 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 7 juillet 2025. Il est 19 h.

ADOPTÉ

7 personnes présentes dans la salle.

2025-179 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2025-180 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.

ADOPTÉ

2025-181 ADJUDICATION DE CONTRAT – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville adjuge le contrat de planification stratégique à la firme Niska pour un montant de 18 190 \$, excluant les taxes, selon l'offre de services datée du 4 juin 2025.

ADOPTÉ

2025-182 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACTIVIS

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville adjuge le contrat de fourniture et implantation des outils d'intelligence artificielle AMI et AMIPRO à la firme Activis pour un montant d'implantation de 3 250 \$ et un montant annuel de 2 250 \$, excluant les taxes, selon l'offre de services datée de juin 2025.

ADOPTÉ

2025-183 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juin au montant de 708 937.31 \$ (579 192.11 \$ par chèque et 129 745.20 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juin au montant de 119 547.17 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2025-184 CA – CARRÉ 1912

ATTENDU QUE la compagnie Carré 1912 demande un certificat d'autorisation pour son projet de développement domiciliaire à East Angus.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville atteste :

- Qu'elle ne s'oppose pas à la réalisation du projet;
- Qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ministérielle requise dans le cadre du projet;
- Qu'elle s'engage à acquérir et à entretenir les nouvelles infrastructures du projet (système d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, bassin de rétention, poste de pompage, etc);
- Qu'elle s'engage à entretenir l'ouvrage de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;
- Qu'elle s'engage à entretenir le poste de pompage et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉ

**2025-185 NOMINATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION EN VERTU DU
RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 867**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de démolition numéro 867 est en vigueur sur le territoire de la municipalité et prévoit la formation d'un comité chargé de statuer sur les demandes de démolition d'immeubles situés sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.7 du règlement susmentionné stipule que le conseil municipal doit procéder à la nomination des membres du comité de démolition et que ce comité doit être composé de trois (3) personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer la conformité réglementaire et garantir une analyse rigoureuse des demandes de démolition sur son territoire ;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

De nommer les membres suivants au sein du comité de démolition conformément au Règlement numéro 867 :

- 1) Lyne Boulanger, mairesse ;
- 2) Nicole Bernier, conseillère ;
- 3) Guillaume Landry, conseiller;
- 4) Dany Langlois, (en titre de membre substitut), conseiller.

QUE le mandat desdits membres soit d'une durée de deux (2) ans à compter de l'adoption de la présente résolution ;

QUE Lyne Boulanger agisse à titre de présidente du comité de démolition.

ADOPTÉ

2025-186 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 067 (5 LUC E GOSSELIN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9469-4510 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser une deuxième entrée charretière;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9469-4510 Québec inc. soit refusée telle que présentée.

ADOPTÉ

2025-187 PIIA – 164-168 SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 4 juillet 2025, a étudié la demande de permis pour la construction d'un nouvel immeuble, tout spécifiquement la façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 164-168 Saint-Hilaire.

ADOPTÉ

2025-188 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 2 offres.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat d'achat d'une rétrocaveuse de marque JCB3 CX Pro au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Bossé Québec inc. pour un montant de 264 030.89 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

2025-189 ADJUDICATION DE CONTRAT – LOGICIEL AMILIA

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation du logiciel Amilia au coût de 499 \$ par mois, excluant les taxes.

ADOPTÉ

2025-190 ADJUDICATION DE CONTRAT – VÊTEMENTS CAMP DE JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville adjuge le contrat de fourniture des vêtements pour le camp de jour à l'entreprise Géro pour un montant de 6 930.30 \$, excluant les taxes, selon la soumission datée du 4 juin 2025.

ADOPTÉ

2025-191 SALAIRES - ÉTUDIANTS ÉTÉ

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville fixe les taux horaires suivants pour les postes d'étudiants d'été à compter du 1er mai 2025 :

Coordonnateur du Service d'Animation Estival

Taux horaire : 21 \$

Éducatrice spécialisée du Service d'Animation Estival

Taux horaire : 25 \$

Assistant-coordonnateur

Taux horaire : 18,50 \$

Employés du SAE, préposé à la bibliothèque, préposé au BAT, autres

Taux horaire :

- | | |
|---|----------|
| • 1re année (Salaire minimum + 0,50 \$) | 16.60 \$ |
| • 2e année (Salaire minimum + 0,75 \$) | 16.85 \$ |
| • 3e année (Salaire minimum + 1,00 \$) | 17.10 \$ |
| • 4e année (Salaire minimum + 1.25 \$) | 17.35 \$ |
| • 5e année (Salaire minimum + 1.50 \$) | 17.60 \$ |

Sauveteurs des piscines municipales

Taux horaire :

- | | |
|------------------------------|----------|
| • Chef sauveteur : | 27 \$ |
| • Moniteur cour de natation: | 25 \$ |
| • Classe sauveteur national | |
| * 1re année : | 21,00 \$ |
| * 2e année : | 21,75 \$ |
| * 3e année : | 22,50 \$ |
| * 4e année : | 24,00 \$ |
| * 5e année : | 25,00 \$ |

• Classe croix ou médaille de bronze : 19,00 \$ **ADOPTÉ**

**2025-192 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 2025-3 – SYNDICAT DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel
Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2025-3 (Horaire –
Hôtel de Ville). **ADOPTÉ**

**2025-193 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 2025-5 – SYNDICAT DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel
Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2025-5 (Employés
saisonniers). **ADOPTÉ**

**2025-194 SIGNATURES LETTRE D'ENTENTE 2025-6 – SYNDICAT DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel
Champigny soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2025-6 (Agent de
loisirs). **ADOPTÉ**

2025-195 ABOLITION – POSTE GREFFIER DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la greffière de la cour municipale Julie Laroche a quitté son
emploi le 28 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le poste est vacant depuis cette date;

CONDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François est en processus de conclure
un regroupement avec la MRC du Val-Saint-François pour les opérations de la cour
municipale;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville abolisse le poste de Greffier de la cour municipale. **ADOPTÉ**

**2025-196 EMBAUCHE – VINCENT LAZURE – DIRECTEUR DE
L'URBANISME**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage monsieur Vincent Lazure, en date du 11 août 2025 à titre de
Directeur de l'urbanisme.

QUE la mairesse Lyne Boulanger, ainsi que les conseillers Michel Champigny et Denis Gilbert soient autorisés à signer le contrat de travail.

QUE monsieur Vincent Lazure soit nommé responsable de l'émission des permis et constats d'infraction en l'absence de l'inspecteur en bâtiments et environnement.

ADOPTÉ

2025-197 SIGNATURES CONTRAT DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Denis Gilbert et Michel Champigny soient autorisés à signer le contrat de travail du Directeur des loisirs et de la vie communautaire Etienne Bouchard.

ADOPTÉ

2025-198 EMBAUCHE – JACKOB MÉNARD – AGENT DE LOISIR

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Jackob Ménard, en date du 7 juillet 2025 à titre d'employé en probation à l'échelon 2 du poste agent de loisirs de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2025-199 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 32-0029

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0029 a été embauché par la ville à titre de journalier-opérateur à compter du 21 octobre 2024, en vertu d'une période de probation prévue à la convention collective et qui a été renouvelée lors de son retour du congé de maladie en mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée en cours de période de probation a permis de constater certains éléments qui ne répondent pas aux attentes de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la Loi sur les Cités et Villes et les conditions stipulées dans la convention collective, la ville peut mettre fin à l'emploi d'un employé durant la période de probation, sans préavis, moyennant le respect des conditions légales applicables;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande de mettre fin à l'emploi de l'employé 32-0029, et ce, avant la fin de la période de probation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal autorise la fin d'emploi de l'employé 32-0029 à compter du 8 juillet 2025;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre l'avis écrit à l'employé 32-0029 conformément aux dispositions applicables;

QUE les conditions financières, s'il y a lieu, soient traitées selon les modalités prévues à la convention collective et à la législation en vigueur;

QU'une copie de la présente résolution soit versée au dossier de l'employé concerné.

ADOPTÉ

2025-200 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANTE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la conseillère Nicole Bernier soit nommée maire suppléante afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 10 novembre 2025. **ADOPTÉ**

**2025-201 ADOPTION – RÈGLEMENT 872 – RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 872 intitulé « Règlement 872– Règlement sur la gestion contractuelle » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2025-202 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 873 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 873 intitulé « Règlement 873 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2025-203 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 873 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 873 intitulé « Règlement 873 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux », soit déposé. **ADOPTÉ**

**2025-204 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 874 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 869 PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET
LA RÉNOVATION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 874 intitulé « Règlement 874 modifiant le Règlement 869 Programme de subvention pour promouvoir la construction et la rénovation » qui prévoit des subventions pour les immeubles ayant des logements abordables, sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2025-205 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 874 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 869 PROGRAMME DE
SUBVENTION POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET
LA RÉNOVATION**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 874 intitulé « Règlement 874 modifiant le
Règlement 869 Programme de subvention pour promouvoir la construction et la
rénovation », soit déposé.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2025-206 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 32.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des
résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2025-181	Adjudication de contrat – Planification stratégique
2025-182	Adjudication de contrat – Activis
2025-183	Approbation des comptes
2025-187	PIIA – 164-168 Saint-Hilaire
2025-188	Adjudication de contrat – Rétrocaveuse
2025-189	Adjudication de contrat – Logiciel Amilia
2025-190	Adjudication de contrat – Vêtements camp de jour
2025-191	Salaires – Étudiants été
2025-196	Embauche – Vincent Lazure – Directeur de l'urbanisme
2025-198	Embauche – Jakob Ménard – Agent de loisir